Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260707-2026_063-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	26

Vote
Mains levées Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/07/2026
Et
Publication ou notification du : 09/07/2026

L'an 2026, le 07 juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, BESNOUIN Caroline, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, ÉON Patrice, POSSON Rémi.
Absent(s) ayant donné procuration : M. HAMELOT Christian à M. GENDRY Pierrick.
Absent(s) : Mme HARD.

A été nommé(e) secrétaire : M. GARNIER Philippe

2026-063 –MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2018-080 du 5 novembre 2018 adoptée le 1er janvier 2019, modifiée ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents, il est proposé :

- La création d'un emploi dans le cadre d'une procédure de recrutement pour remplacer un titulaire qui va faire valoir ses droits à la retraite ;
    - Emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er août 2026 pour exercer les fonctions de gestionnaire du Centre Communal d'Action Sociale avec une date de recrutement fixée au 10 août 2026 ; l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe occupé actuellement restera vacant suite au départ à la retraite.
- La création d'un emploi suite à l'obtention d'un concours ;
    - Emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2026 pour exercer les fonctions de chargé de communication avec une date de nomination fixée au 1er septembre 2026 ; l'emploi d'adjoint administratif occupé actuellement restera vacant suite à cette nomination.

La rémunération des deux nouveaux emplois sera calculée par référence à la grille indiciaire des grades de recrutement et de nomination. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2018-080 du 5 novembre 2018, modifiée, est applicable.

Cette modification n'impacte pas les effectifs.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260707-2026_063-DE

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

MODIFIE le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Philippe GARNIER